

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023

Nombre de Conseillers :
L'An Deux Mil Vingt Trois,
Le 2 octobre à 18 heures 30 minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPDOLENT,
Dûment convoqué le 26 septembre s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de Mme Valérie BOUILLAGUET, Maire.

En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 9

PRÉSENTS : Jean-Jacques BONNET, Monique BORNET, Valérie BOUILLAGUET, Germain HENNION, Lysiane MANICOT, Amélie PELON, Arthur RICHARD.

ABSENTS EXCUSÉS : Marylène LEMOUÉE donne pouvoir à Valérie BOUILLAGUET, Olivier PORTAL donne pouvoir à Jean-Jacques BONNET, Benoît MORISSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Lysiane MANICOT

Madame la Maire ouvre la séance à 18H37.

Assistait à la réunion, Madame DUBARD, secrétaire de mairie ainsi que M. TARABAY de l'entreprise On Tower CellNex.

M. TARABAY présente aux membres du conseil l'offre de sa société visant à acquérir en nue-propriété ou bien en droit d'usufruit, l'emprise de 60 m2 sur laquelle est installée l'antenne relais Free Mobile (Barbinières Nord). Cette offre de 43 650 € sera étudiée par les membres du conseil qui reviendront vers Cellnex en début de semaine 41.

Ensuite, les membres présents approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 31 août 2023 et signent la dernière page.

DEVIS ACQUISITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Madame la maire rappelle aux membres du conseil que Madame la Sous-Préfète s'est étonnée du manque de signalétique mise en place pour promouvoir le lieu Bel ébat écluse.

Afin d'améliorer la visibilité du site, il est proposé de compléter la signalétique en place par la pose de panneaux supplémentaires.

Vu le devis présenté par le Syndicat de la Voirie de Charente-Maritime pour un montant TTC de 364,62 €, soit 303,85 € HT ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis présenté par le Syndicat de la voirie pour un montant total de 364,62 € TTC, soit 303,85 € HT ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer les documents afférents ;

- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget communal 2023.

Commentaires et interventions en séance :

M. HENNION précise que cette démarche a été réalisée en lien avec M. VIGNERON, responsable de la DI de Saint-Jean-d'Angély. La commune de Bords devrait très prochainement commander des panneaux pour améliorer la visibilité du site de Bel ébat sur Bords également. Il a été fait le choix de promouvoir le lieu et non l'activité commerciale qui y est implantée.

ACQUISITION D'ARBRES POUR L'AMÉNAGEMENT DU BOULODROME

Suite à la création du boulodrome au jardin public, il convient de réaliser quelques aménagements afin de créer de l'ombre et faire de ce lieu un endroit convivial.

Il est donc proposé de planter plusieurs arbres autour du boulodrome.

Vu les devis présentés par les Serres de Pontoise et Aux plants et jardin proposant des arbres de différentes tailles et maturité ;

Considérant qu'il sera nécessaire de planter 2 arbres ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis présenté par Les Serres de Pontoise pour l'acquisition de 2 Mûriers platanes T6/8 pour un montant total de 80,50 € TTC, soit 73,18 € HT ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer les documents afférents ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2023.

Commentaires et interventions en séance :

Les élus disent qu'il convient de prendre deux arbres de la même espèce et d'éviter les Albizia qui ont des racines hors du sol qui risquent de détériorer le terrain de pétanque. Il est préférable de prendre des arbres plus petits qui prendront mieux racines. Ils seront plantés à la Sainte Catherine.

MISE À DISPOSITION DES ANCIENNES TABLES EN FAVEUR DES HABITANTS – MODALITÉS ET CONDITIONS

La mairie dispose d'anciennes tables qui peuvent être mise à disposition des habitants sur demande.

Il convient de cadrer les modalités de ces mises à disposition par la rédaction d'une convention de prêt.

Il est proposé de retenir le projet de convention joint en annexe.

Cette mise à disposition se fera contre un don libre en faveur des actions sociales de la commune et le montant de la caution est fixée à 200 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le projet de convention joint à la présente délibération ;
- **ACCEPTE** les modalités arrêtées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer les documents afférents.

Commentaires et interventions en séance :

Après débat sur un éventuel prix de location, les élus décident de mettre à disposition les tables des habitants contre un don libre. Les preneurs seront chargés de les récupérer, d'assurer la manutention et de les ranger eux-mêmes. La caution a été fixée à un montant assez élevé, permettant ainsi d'éviter les détériorations abusives.

QUESTIONS DIVERSES

- ➔ Mme MANICOT avait été sollicitée par une personne désireuse d'acquérir la remorque qui est actuellement stationnée sur le parking de la mairie. Les élus rappellent que l'an passé, ils ont fait le choix de la conserver car elle peut s'avérer utile. Elle sera prochainement déplacée aux ateliers communaux.
- ➔ Les élus reprennent connaissance de la proposition de Solarvia pour l'installation d'un parc photovoltaïque aux Moulins. La secrétaire doit reprendre contact pour indiquer que la commune n'y est pas favorable.
- ➔ En ce qui concerne l'organisation du concert 2024, le groupe préréserve « Les Matthiouzes » ne pourra malheureusement pas se produire à Champdolent en 2024. La secrétaire doit se rapprocher du groupe pour bloquer la date du 26 juillet 2025. Il est rappelé que la réunion de bilan du concert 2023 de jeudi dernier est reportée à jeudi 5 octobre 2023. L'objectif est de faire un point sur l'organisation du concert 2023 afin de déterminer les axes d'amélioration avec les amis de Champdolent et la P'tite table de Bel ébat. Mme BOUILLAGUET précise qu'elle souhaite maintenir l'organisation du concert sur le site de Bel ébat car il s'agit de l'identité de Champdolent. Pour 2024, la secrétaire se rapproche des Voizins team et les Friday Kidoos.
M. HENNION précise qu'il conviendra de prévoir un espace parking plus important lors de l'organisation du concert 2024.
- ➔ Marche rose : il convient de sécuriser 4 passages avec des signaleurs (Mmes PLINET et MANICOT, Mme PELLETIER, Mme BOUILLAGUET et M. PORTAL ou MORISSON ou BONNET). Le balisage sera assuré samedi matin par Mrs HENNION et BONNET. Les courses pour le ravitaillement et la réalisation des brochettes seront assurées par Mmes PLINET, MANICOT et BORNET. Le départ se fera devant la mairie. La secrétaire doit contacter La Poste pour obtenir de la monnaie. Mmes PELON et BORNET s'occupent de finaliser la pinhata mercredi matin à 10h.
- ➔ Mme le maire informe les membres du conseil que la SMACL souhaite obtenir des devis de réparations des dommages causés par les infiltrations d'eau à l'église et non le devis de réparation de la toiture. M. HENNION doit contacter des professionnels afin d'obtenir des devis.
- ➔ M. HENNION précise qu'une 4^{ème} entreprise a été sollicitée pour valoriser le coût de démolition du Bouteau. Cette même entreprise BURDIN va produire un devis pour le curage du bac orage. M. HENNION recevra également l'entreprise RAMBEAU ce vendredi à 16h pour la réalisation d'un devis pour ce même travail.
- ➔ M. HENNION dit qu'il convient d'acheter le groupe électrogène. Mme le maire indique que cela n'était pas une priorité identifiée en mai ou juin 2023. M. HENNION confirme qu'il s'agit dorénavant d'une urgence. Trois devis doivent être réalisés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Ordre du jour

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1) Approbation du procès-verbal de la séance du 31 août 2023 ;2) Panneaux de signalisation pour l'amélioration de la visibilité de Bel ébat église ;3) Aménagement de l'espace boudrome : plantation d'arbres ;4) Location anciennes tables – modalités et conditions ;5) Questions diverses : remorque stationnée sur le parking de la mairie, proposition Solarvia, Offre One Tower – Cellnex. |
|--|

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :

Mme BOUILLAGUET

M.HENNION

Mme BORNET

M. BONNET

Mme LEMOUÉE
(donne pouvoir à Mme BOUILLAGUET)

Mme MANICOT

Mme PELON

M. PORTAL
(donne pouvoir à M. BONNET)

M. RICHARD